

## LES POINTS DE VIGILANCE DANS LE REGLEMENT D'UNE SUCCESSION

### Renseignements :

#### ERAGE - Délégation Alsace

4 rue Brûlée

CS 70008

67085 STRASBOURG

Tél : 03 88 14 19 09

Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu / Case : Formation Continue

### Durée

6:00 heures

### Spécialisation

Droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine ; Droit de la fiducie

### Niveaux :

3. expertise
4. Actualisation

Évaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation



### Date

05/10/2018 au 05/10/2018

### Horaires

9h00-16h30

### Lieu de la formation

ERAGE 4 rue Brûlée

67085 STRASBOURG CEDEX

### Intervenant(s)

Maître Jérôme CASEY, Avocat au Barreau de Paris, Maître de conférences à l'université de Bordeaux

vice-président du Comité de droit de la famille et des successions du Conseil des Barreaux Européens (CCBE)

Prérequis : Connaissance de base de la spécialisation ciblée

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges, cas pratiques...)

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenant

### Objectif de la formation :

Cerner le régime juridique et fiscal des donations

Maîtriser les règles de dévolution successorale

Mettre en œuvre le règlement d'une succession

### Programme :

#### **I. Les différents outils d'anticipation successorale**

##### **Identifier les différentes formes de donations**

- Les différentes formes de donations : dons manuels, donations indirectes, donations déguisées...
- Réserve et réversion d'usufruit

Étude de cas : exemples d'utilisations optimales des abattements et des tranches basses

#### **II. Maîtriser le régime juridique des donations**

- Donations rapportables
- Donations préciputaires

#### **III. Cerner les règles relatives au règlement d'une succession**

##### **Maîtriser les modalités du partage successoral**

- Partage amiable
- Partage judiciaire
- Égalité en valeur

##### **Estimer les droits de mutation à titre gratuit**

- Évaluer l'assiette
- Calculer le montant des droits
- Maîtriser le mécanisme du rappel fiscal

Exercice d'application : calcul des droits dans différentes hypothèses

- Évaluer l'usufruit
- Calculer les droits dus lors d'une succession démembrée

Exercice d'application : règlement d'une succession, identification des héritiers et de la part leur revenant et calcul des droits de mutation à titre gratuit

### A retourner à :

#### ERAGE - Délégation Alsace

4 rue Brûlée

CS 70008 STRASBOURG

Tél : 03 88 14 19 09

Fax : 03 88 35 62 27

Mail : alsace@erage.eu / Case : Formation Continue

### Date

Le 5 octobre 2018

### Horaires

9h00-16h30

### Durée

6:00 heures

### Lieu de la formation

ERAGE

4 rue Brûlée

67085 STRASBOURG CEDEX

### Niveau

3. expertise

4. Actualisation



### Spécialisation

Droit de la famille, des personnes, et de leur patrimoine

### Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

### Formation limitée à :

50 personnes

### Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

### Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)  
(1 chèque par participant)

### Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Case Palais : .....

N° SIRET : .....

Année prestation serment .....

Profession :

Avocat Salarié

Jeune Barreau

Juriste

Avocat Libéral

Magistrat

Autre, précisez .....

### ERAGE organisme de formation N° 42670280867

### Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

**Nos organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Fait le ..... à .....

Nom, prénom du signataire : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

*Signature et cachet*

### Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210 €/jour
Avocat 2 premières années d'exercice :	150 €/jour